

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme Catherine Sermet, qui ouvre la séance à 20h15 dans la salle de conférence, 2^{ème} étage de la Mairie.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Zélie Guerra Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz Christian Tripod, vice-président

Excusés :

Madame	Solveig Rüfenacht
Monsieur	Jean-Jacques Nussbaumer

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Excusée :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
--------	----------------------------------

.....

Secrétaire général : excusé

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV du 13.09.2022**
2. **Présentation des comptes de la Fondation Communale**
 - 2.1. Invité G. Fatio, président du Conseil de Fondation
 - 2.2 Présentation du nouveau règlement d'attribution des logements
3. **Propositions et communications du bureau du Conseil municipal**
 - 3.1. PV et rapports des Commissions

4. **Propositions et communications du Maire et des Adjoints**
 - 4.1. Présentation du budget 2023
 - 4.2. Réponses recettes manifestations
 - 4.3. Réponses publication subventions aides humanitaires
5. **Rapport des Commissions**
 - 5.1. Rapport de la Commission environnement
 - 5.2. Rapport de la Commission des bâtiments
6. **Projets de délibérations, de motions et de résolutions**
 - 6.1. Délibération pour l'approbation des comptes de la Fondation communale
 - 6.2. Délibération pour l'approbation du statut du personnel
7. **Propositions du Maire et des adjoints**
 - 7.1. Retour sur questionnaire aménagement
8. **Propositions individuelles et questions**

Huis-clos pour une naturalisation.

.....

1. Approbation du PV du 13 septembre 2022

M. Baudet demande que son intervention en page 214 soit modifiée comme suit : la Commission propose d'aider l'Exécutif à la rédaction d'un « tous-ménages » de conseils.
 En page 218 la remarque de Y. Berney au sujet du tonne-pompe est retirée

Le PV du 13 septembre 2022 est accepté sans autre remarque et sa rédactrice, Mme Heidi Schütz, est remerciée pour son travail.

.....

2. Présentation des comptes de la Fondation communale

2.1. Invité M. Guillaume Fatio, président du Conseil de Fondation.

C. Sermet remercie M. Fatio pour sa présence et lui donne la parole.

G. Fatio rappelle la composition du comité de Fondation :

Mme Adeline Rolli

M. Christian Tripod

M. Daniel Rüfenacht

M. le Maire, Vincent Hornung, en tant que représentant de la Mairie et lui-même président du Conseil de Fondation.

Mme Esther Boissier, ancienne secrétaire générale de la mairie fonctionne comme secrétaire du Conseil de Fondation.

Le président rappelle que les nouveaux statuts de la Fondation sont toujours en cours d'approbation au niveau cantonal. La Fondation fonctionne donc toujours sous le régime des anciens statuts.

Les membres du Conseil municipal ont reçu les comptes et le rapport de révision par le biais de CMNet.

G. Fatio annonce que les résultats des comptes 2021 sont positifs. Le mode de fonctionnement de la Fondation reste constant depuis de nombreuses années. Les frais importants contenus dans le compte : « gros entretien », représentent les rénovations d'appartements effectuées principalement au gré des changements de locataires.

Y. Berney demande si dans le compte « énergie » se trouvent les frais de chauffage du CAD.

G. Fatio répond que ce compte contient principalement les frais d'eau et d'éclairage des communs. Le chauffage fait l'objet d'un décompte de frais effectif, partagé entre les locataires, compris dans les charges. Ce décompte de charges est facturé directement aux locataires et n'entre pas dans les comptes de la Fondation.

D. Schütz demande ce qu'il en est des frais d'électricité.

G. Fatio répond que chaque appartement a un compteur individuel.

G. Fatio rappelle que d'importants travaux de rénovation sont prévus. Ceux-ci amélioreront le confort des locataires et feront baisser leurs frais de chauffage. Actuellement l'IDC de ces immeubles dépasse largement les exigences légales minimales.

Concernant les revenus, G. Fatio annonce une grande stabilité, tous les appartements sont loués, l'état locatif a progressé de 1%. Le bilan présente un excédent de 11 millions. Au niveau des hypothèques, il n'y a pas lieu d'amortir.

G. Fatio revient sur le projet de rénovation des immeubles. Le processus de sélection d'un architecte a eu lieu avec l'aide de M. Serafin, ancien architecte. Finalement le projet a été adjugé au Bureau Mégevand. Depuis lors, le travail sur l'avant-projet a commencé et le début des travaux dépendra de l'obtention de l'autorisation de construire, à savoir en 2024 ou 2025. A suivre...

N. Meda demande si un aménagement des espaces extérieurs est prévu ou uniquement une amélioration de l'enveloppe des bâtiments.

G. Fatio rappelle que ces bâtiments ont 50 ans. Ils sont sains mais l'enveloppe doit être isolée pour limiter la consommation d'énergie. Les colonnes techniques doivent également être reprises. C'est pourquoi des appartements sont prévus pour des rocadés de locataires pendant que des gros travaux sont réalisés dans leur appartement. Des travaux d'aménagements extérieurs ne sont pas prévus pour l'instant. Le Conseil de Fondation est encore en attente du chiffrage précis.

C. Sernet remercie M. Fatio pour sa présentation de la partie financière.

M. Fatio se retire un instant pendant que le CM procède au vote de la délibération pour les comptes 2021 de la Fondation communale (voir point 6.1).

2.2. Présentation du règlement d'attribution des logements

G. Fatio de retour, présente le nouveau règlement d'attribution des logements calqué sur celui des Grands-Chênes. Jusqu'à ce jour, la Fondation communale ne disposait pas d'un règlement d'attribution. Il relève en particulier qu'à l'art. 3, le Conseil de Fondation ne décide pas seul mais en coordination avec l'Exécutif. La mairie tient une liste d'attente de logement communaux.

Lorsqu'un logement se libère, si la commune n'a pas de candidat ou pas de candidat adéquat, la Régie met une annonce. La Régie ne tient pas de liste d'attente mais évalue les dossiers déposés et procède à la conclusion des contrats.

L'art. 4 précise que la Fondation ne dispose pas de logements sociaux à proprement parlé mais de logements à loyers abordables, elle veille dans la mesure du possible à l'adéquation entre les moyens financiers du locataire et du nombre d'occupants avec le logement disponible. Elle aura plus de flexibilité et de compréhension qu'un propriétaire ordinaire.

G. Fatio signale que le Conseil de fondation a loué un appartement à des familles ukrainiennes, par l'intermédiaire de l'Hospice général, ceci pour une période limitée.

Mis en route du chauffage.

V. Hornung explique que selon les nouvelles directives de l'Etat, il faut attendre le 15 octobre pour allumer le chauffage. Il comprend les demandes des locataires en raison de la période de froid de la semaine dernière. La situation météo devrait cependant changer cette semaine.

D. Schütz et C. St Mart ne trouvent pas judicieux car les locataires allument des chauffages électriques. Ch. Tripod précise que normalement c'est le 1^{er} octobre. Cette année le délai a été repoussé au 15 octobre.

Y. Berney estime qu'il faudrait allumer le chauffage puisque celui-ci est au bois.

G. Fatio rappelle qu'entre-saison c'est le mazout qui se met en route.

V. Hornung explique que CAD mairie a été mis en route car il chauffe aussi école. Il y avait 16 degrés dans les classes.

A Pipoz demande si la livraison de plaquettes est garantie.

V. Hornung répond par l'affirmative car la Commune possède des parts à l'ACPT (Association pour le couvert à plaquettes de Trélex).

M. Guillaume Fatio est remercié pour sa présentation.

Les statuts de la Fondation communale ne demande pas de délibération du CM pour l'approbation du nouveau règlement. Sans remarque ni corrections du CM le nouveau règlement est donc approuvé.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

C. Sermet remarque qu'à l'ordre du jour manque un point prévu avec M. Aubert, secrétaire général (Listing des projets).

V. Hornung répond que M. Aubert étant absent, l'Exécutif n'a pas les éléments nécessaires, **ce point sera repris lors de la prochaine séance de Conseil municipal.**

3.1. PV et rapports des Commissions

V. Hornung annonce que les Commissions (sauf Finances) pourront en 2022 si elles le souhaitent, faire appel à **Mme Heidi Schütz pour la rédaction de leur PV de séance. Pour la Commission des finances, elle peut faire appel à M. Pierre-Alain Aubert. A préciser au secrétariat au moment de la demande de convocation de la séance de Commission.**

C. Sermet remercie l'administration communale pour cette proposition.

4. Communications du Maire et des Adjointes

4.1. Présentation du budget

V. Hornung présente le budget 2023 sous la forme d'un diaporama préparé par Mme V. Schmutz, comptable de la Commune.

C. St Mart s'étonne de l'absence de mention des Grands-Chênes II et de la nouvelle salle communale dans le budget 2023.

V. Hornung répond que ce n'est pas prévu en 2023, il faut du temps pour l'élaboration du projet, la mise en conformité avec la législation actuelle et l'obtention des autorisations de construire.

La Commission des finances demande plus de temps pour étudier le budget et propose de déplacer la séance de Commission au 18 octobre 2022. Z. Guerra regarde avec S. Rüfenacht, absente ce soir, pour déplacer et donne réponse mercredi 5 octobre au secrétariat (ndlr finalement la séance est maintenue au 11 octobre 2022).

Les documents relatifs au budget 2023 seront déposés sur CMnet mercredi 5 octobre 2022.

4.2. Réponses sur recettes manifestations

Pour répondre à la question de N. Meda, président de la Commission culture et loisirs qui souhaite offrir les recettes de la Commission à une œuvre d'entraide, c'est possible mais les recettes doivent entrer dans les comptes de la Commune. Il s'agira ensuite de créer une nouvelle ligne budgétaire pour les dons de la Commission.

N. Meda précise que la Commission souhaite informer au sujet de ce futur don.

Z. Guerra souhaite que la Commission puisse choisir l'œuvre bénéficiaire, ce qui sera évidemment possible.

4.3. Réponses publication subventions aides humanitaires

En réponse à la demande de la Commission sociale de publier la liste des œuvres caritatives non retenues, l'Exécutif propose de mettre sur le site internet et dans le Rapport administratif de la Commune le lien de la Fédération genevoise de coopération.

Ch. Tripod précise que c'est frustrant pour la Commission de ne pas pouvoir répondre à toutes les demandes. M. J.-J. Nussbaumer effectue un grand travail de listage qu'il serait possible de mettre sur le site internet.

L'Exécutif est d'accord avec cette proposition, la Commission transmettra la liste de M. Nussbaumer et H. Louvrier propose d'ajouter la Fédération genevoise de coopération.

5. Rapport des Commissions.

Ch. Tripod rappelle l'art 10 de la LAC.

Le CM a désigné cinq Commissions permanentes pour la législature 2020-25.

Il a également désigné des Commissions ad hoc, dont la Commission élargie Bâtiments.

Ch. Tripod énumère les Commissions élargies figurant sur CMnet et propose de clarifier leurs mandats avec M. Aubert.

Ch. Tripod s'interroge sur la confidentialité des documents sur CMnet, les PV des séances de Commissions (confidentiels) sont consultables par tous !

V. Hornung confirme qu'il n'est pas possible de faire autrement, sauf ne pas publier les PV sur CMnet ?

5.1 Rapport Commission environnement.

Le rapport de la Commission se trouve sur CMet.

Sapin de Noël.

M. Baudet aurait souhaité installer sur la place un sapin en pot. Ces sapins n'existent malheureusement que jusqu'à 1m 80 et celui de la place mesure habituellement 6 à 7 m. Il n'y a donc pas d'autres alternatives.

Pour les éclairages de Noël, la Commission propose d'allumer uniquement le sapin avec une minuterie.

Clean up Day.

Moins de participants en 2022 que les années précédentes.

28 kg de déchets ont été ramassés.

Z. Guerra annonce que la Commission a reçu un prix d'une valeur de 500.-. Elle propose d'utiliser ce montant en faveur d'une action environnementale pour l'école.

Batraciens.

M. Baudet annonce que la Commune a reçu une demande de protection des batraciens, particulièrement route de Crassier. A suivre...

Ateliers zéro déchet.

Atelier zéro déchet prévu le 10 novembre 2022. Fabrication d'un déodorant pour la maison en partenariat avec les Potions d'Adèle, prévu au Célatelier en coordination avec la responsable du local.

Plusieurs communes utilisent déjà les potions d'Adèle pour les bâtiments communaux. La Commission propose de faire un essai, voir avec Didier Ranzoni.

Remplacer les haies (Fonds de subvention pour remplacer les haies, pour favoriser la biodiversité).

M. Baudet demande si la Commission peut faire une proposition de subvention.

V. Hornung répond que celle-ci doit entrer dans le budget.

Ch. Tripod propose de prévoir une ligne budgétaire pour « nouveaux projets ».

M. Baudet aimerait mettre en place un fonds de CHF 10'000.- et prévoir un règlement des espaces verts sur le même modèle que le règlement des déchets.

A.-S. Fillistorf évoque la Charte des jardins qui définit déjà de nombreux points en faveur de la biodiversité. Le secrétariat transmettra la Charte des jardins à M. Baudet.

A. Pipoz trouve que subventionner le changement de chauffage serait plus utile, selon lui l'installation des panneaux solaires stagne, peu de réalisations.

M. Baudet répond que la Commission n'a pas discuté des panneaux solaires parce que déjà en cours à la Mairie.

Y. Berney précise que dans le cadre du Réseau agro-environnemental le souhait de transformer les haies existe déjà.

Le CM demande à la Commission de retravailler le dossier « haies ».

Bulbes de fleurs.

La Commission souhaite que les bulbes de fleurs et les plantes vivaces soient mis à disposition des habitants en fin de saison et non jetés.

V. Hornung répond que cela se fait déjà.

Les habitants ne sont pas au courant.

Prévoir une information, la Commission pourrait faire une manifestation autour de cette distribution.

Déchetterie.

La Commission souhaite la mise en place d'un emplacement de récupération pour les objets encore utilisables.

5.2. Rapport Commission des bâtiments

Le rapport intermédiaire de la Commission des bâtiments se trouve sur CMnet.

Ch. Tripod présente ses excuses pour le délai de reddition de ce rapport. Il précise que ce rapport détaillé, concernant le projet de nouvelle caserne des pompiers, a été complexe à rédiger, sa rédaction lui a pris 35 heures.

Ce travail fait suite à la proposition de l'Exécutif de transformer les locaux actuels de la voirie pour y intégrer une nouvelle caserne des pompiers.

Ce rapport traite de manière détaillée les points suivants :

- Historique et nécessité pour Céligny d'une compagnie de sapeurs-pompiers
- Cadre légal
- Organisation et spécificité
- Equipement et locaux
- Véhicule et matériel
- Locaux actuels et projets nouveaux locaux

Le Commission donne, dans les grandes lignes, les recommandations suivantes :

- De planifier les besoins
- Mettre en place une stratégie de recrutement
- Approcher les autorités pour bénéficier d'une aide spécifique
- Se faire accompagner d'un expert en sécurité civile

C. Sermet remercie Ch. Tripod pour son rapport très détaillé. Elle demande aux membres du Conseil municipal si ce document répond à leurs questions. Ce qui est le cas.

V. Hornung salue le travail réalisé pour ce rapport très circonstancié.

6. Projets de délibération, de motions et de résolutions.

6.1 Délibération pour l'approbation des comptes 2021 de la Fondation communale

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2021 de la Fondation communale

Vu le rapport de l'organe de révision Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève, chargé de la vérification des comptes annuels 2021 de la Fondation communale de Céligny, daté du 14 juin 2022,

conformément aux statuts de la Fondation communale de Céligny du 23 octobre 1971,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

par 9 oui, et 2 abstentions

1. D'approuver les comptes annuels 2021 de la Fondation communale de Céligny.

6.2. Délibération pour l'approbation du statut du personnel

VH lit la délibération

Délibération relative à l'adoption du statut du personnel de la Commune de Céligny

Vu le projet présenté par l'avocat mandaté par la Commune ;

Vu l'adaptation dudit projet en regard des statuts du personnel des communes de taille identique ;

Vu que le présent statut du personnel reprend l'ensemble des prestations actuelles en faveur des employés ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e

Par 10 oui, et 1 abstention

2. D'adapter le nouveau statut du personnel, version au 4 octobre 2022, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. De fixer son entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire.

7. Propositions du Maire et des Adjointe.

7.1 Retour sur questionnaire aménagement

V. Hornung informe qu'il a demandé aux pompiers de travailler sur les plans afin de pouvoir revenir vers la Commission avec les besoins des pompiers clairement établis.

L'Exécutif présentera un projet disséqué : voirie, pompiers et déchetterie. Le camion tonne-pompe sera un véhicule d'occasion.

Ch. Tripod demande dans quel délai ces données seront prêtes.

V. Hornung prévoit 2 à 3 semaines.

A.-S. Fillistorf demande quel plan a été soumis aux pompiers.

V. Hornung répond qu'il s'agit du plan voirie-pompiers.

A.-S. Fillistorf s'étonne car selon elle, il n'a pas encore été décidé de l'emplacement du local des pompiers.

V. Hornung explique que suite au PV de la Commission élargie du 13 juin 2022, la majorité voyait la caserne des pompiers à la route de Céligny. Il a donc été décidé de travailler sur ce projet.

Pour Ch. Tripod la priorité est une nouvelle salle communale. Pour les pompiers, il y avait trois options : voirie, ruisseau et extension du bâtiment existant.

V. Hornung rappelle que selon l'analyse de la Commission élargie les pompiers devraient se trouver en bas, l'option du bâtiment existant n'a pas été étudiée.

N. Meda estime qu'il serait bien de publier le tableau récapitulatif de la séance du 13 juin avant la prochaine séance de CM.

H. Louvrier précise qu'il possède un document attestant de l'existence en 1827 de la compagnie des sapeurs-pompiers de Céligny.

H. Louvrier estime difficile de passer une discussion très ouverte avec Urbaplan à un schéma des priorités résumé.

C. Sermet rappelle d'intégrer les aspects financiers.

V. Hornung précise que l'Exécutif va travailler sur 3 axes :

- Les finances
- Les priorités du législatif
- Les priorités de l'exécutif

C. Sermet propose un point de situation au prochain CM.

N. Meda propose que le cahier des charges des pompiers soit soumis à quelqu'un de neutre.

V. Hornung répond que c'est M. Schumacher qui a déjà donné son avis.

8. Propositions individuelles et questions.

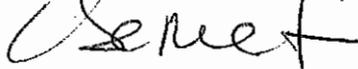
Ramassage des déchets verts.

M. Baudet transmet la demande de J.-J. Nussbaumer qui souhaite connaître la rentabilité du ramassage des déchets verts, il souhaite avoir accès aux chiffres.

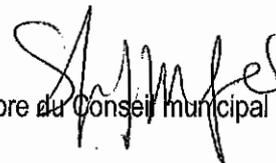
Le huis-clos est déclaré pour une naturalisation.

La séance est levée à 23h15

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

